

→ Transmis par mail le 9/05/19 aux délégués



A.C. WAIMES
ENTRE LE
08 AVR. 2019

N°

1216

RECOMMANDE

ADMINISTRATION COMMUNALE
A l'attention des Membres du Conseil
Communal
Place Baudouin, 1

4950 Waimes

Liège, le 5 avril 2019

Mesdames, Messieurs,

Objet : Assemblée générale extraordinaire de RESA

Vous aurez pris connaissance du courrier conjoint qui vous a été adressé par ENODIA et RESA (et de ses annexes) et ayant pour objet l'adhésion de votre Commune au GRD RESA Intercommunale S.A.

Il y est notamment question de l'Assemblée générale extraordinaire de RESA fixée au 29 mai 2019 (AGE de Transformation).

La présente convocation à cette assemblée vous est adressée pour le cas où, conformément aux conditions et modalités indiquées dans le courrier conjoint précité, vous seriez amenés à y participer en qualité d'actionnaire de RESA Intercommunale S.A.

Nous vous confirmons que cette Assemblée générale extraordinaire de modification des statuts (et notamment de l'objet social) de RESA S.A. se tiendra le **mercredi 29 mai 2019 à 17.30 heures, au siège social Rue Sainte-Marie 11 à 4000 Liège.**

Comme vous le savez, cette assemblée s'inscrit dans le processus d'intercommunalisation de RESA et les modifications proposées ont pour objet de mettre les statuts de RESA en conformité aussi bien avec les nouvelles dispositions légales applicables aux intercommunales wallonnes qu'avec celles qui régissent l'activité de GRD.

L'ordre du jour de cette Assemblée extraordinaire est fixé comme indiqué ci-après :

1. Adaptation de la liste des actionnaires (annexes 1 et 2) ;
2. Adoption des statuts de RESA S.A. Intercommunale (annexes 1, 3 et 4) ;
 - a. Examen des rapports et documents établis conformément à l'article 559 du Code des sociétés relatif à la modification de l'objet social :



- Rapport spécial du Conseil d'administration exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social. À ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au 28 février 2019 ;
 - Rapport du Commissaire sur cet état ;
- b. Modification des statuts et de l'objet social par le remplacement pur et simple des statuts actuels par les futurs statuts de RESA S.A. Intercommunale dont le projet figure en annexe à la présente convocation) ;
3. Nomination du nouveau Conseil d'administration (annexe 1) ;
4. Point d'information sur le processus d'autonomisation de RESA.

Le rapport du Commissaire sur la modification de l'objet social ainsi que la situation active et passive de la société arrêtée au 28 février 2019 vous seront transmis ultérieurement, dans le respect du délai de convocation de 30 jours imposé par le CDLD.

Il est impératif de nous faire connaître la position adoptée par le Conseil communal sur les points portés à l'ordre du jour et nous communiquer le nom des délégués qui représenteront votre commune à l'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2019 ainsi qu'aux futures assemblées générales pour le 28 mai 2019 au plus tard.

D'avance, nous vous remercions de bien vouloir transmettre copie de la présente convocation aux délégués désignés et de procéder aux formalités de publicité de la présente convocation dans le respect des dispositions de publicité de l'administration inhérentes au Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Conformément à l'article L1523-13, §1er, alinéas 4 et 5 dudit Code, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces ou associés.

La documentation relative à cette assemblée générale extraordinaire est téléchargeable dans l'espace « associés » du site internet de RESA à l'adresse : <http://www.resa.be/blog-ag/>

À cet effet, vous trouverez ci-dessous votre login et mot de passe :

- login : waimes
- mot de passe : Resa_AG

Ces documents sont également annexés à la présente convocation et vous sont adressés par courriel.



Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer,
Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

GIL SIMON

Directeur général.

Bernard THIRY,

Président du Conseil d'administration.

Annexes :

1. Projet de décisions à l'Assemblée générale extraordinaire
2. Adaptation de la liste des actionnaires et de leur participation dans le capital
3. Projet des futurs statuts modifiés et coordonnés de RESA S.A.
Intercommunale ;
4. Rapport spécial du Conseil d'administration exposant la justification détaillée
de la modification proposée à l'objet social.